

*Révisé et remplacé par
la note du 9.6.1988.*

Note à l'intention de Monsieur le Ministre
au sujet de la politique d'acquisition des
ouvrages pour la Bibliothèque Nationale

I. Ouvrages de Référence

Une commande de dictionnaires et d'encyclopédies a été déjà honorée. L'on ne pourrait plus commander des ouvrages de référence de façon systématique mais dès qu'un livre de référence nouveau et intéressant apparaîtra l'on pourrait l'acheter.

II. Ouvrages sur le Rwanda ou par des auteurs rwandais

Il faudra les acheter tous systématiquement quelque soit le contenu. L'acquisition de ces documents est absolument prioritaire pour permettre l'établissement d'une bibliographie nationale. Les listes de ces ouvrages ont été relevées et ce travail devra continuer. Il faudra acheter 4 exemplaires, deux pour la conservation et deux pour la communication au public. Pour les acquérir, il faut procéder comme l'a recommandé la réunion des bibliothécaires et documentalistes au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du 24 au 25 avril 1986 à des opérations suivantes

- achats dans les librairies où ils se trouvent (Librairie Caritas, Librairie Universitaire ou chez des particuliers lorsqu'ils sont épuisés dans les librairies)
L'achat peut être direct dans les librairies. L'on devra également faire appel à des particuliers par un communiqué radiodiffusé pour les inviter à apporter contre paiement au Ministère des livres sur le Rwanda qu'ils possèdent, quitte à réparer ou à rééditer ceux qui sont endommagés.
- acquisitions gratuites par de volontaires et pour livres à paraître, les revues et les travaux de fin d'études en vertu du dépôt légal dont l'institution doit être hâtée
- Reproduction des documents par microfiches ou photocopies.

III. Ouvrages de lecture publique

Compte tenu du fait que la Bibliothèque Nationale ne doit pas se limiter à la conservation des ouvrages mais aussi qu'elle doit offrir au public des possibilités de lecture publique, elle doit aussi acquérir et prêter des ouvrages de lecture publique que l'on trouve dans les centres de lecture publique privés ou appartenant aux établissements d'enseignements. Ce sont les ouvrages sur les divers domaines du savoir, les romans, les livres de littérature étrangère, les livres d'actualité politique et économique, les revues etc ... L'acquisition de ces livres se justifie par la volonté d'ouverture vers le monde extérieur et vers le patrimoine culturel et scientifique de l'humanité.

La sélection de ces livres a commencé et elle continue. L'on choisit les titres et les auteurs classiques ou bien connus. Les publications les plus récentes étant prioritaires. L'on consulte également les lecteurs rwandais, pour acheter ceux qu'ils ont l'habitude de lire.

La commande des livres sélectionnés est adressée aux librairies locales (telles la Bonne Source, La Librairie Universitaire) qui à leur tour les importent de l'étranger.

SEBUDANGA Augustin
Directeur du Service Rwandais
Chargé de la Gestion du Droit
d'Auteur.

Kigali, le 8 Juin 1988

